



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 1^{er} septembre 2016
3003 Berne-Wabern, le 30 août 2016

Le mois de juillet 2016 en un coup d'œil

	Juillet 2016	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016
Etrangers (population résidente permanente)	2'012'333	-	-
Solde migratoire (population résidente permanente)	1'981	39'168	30'971
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'527	59'353	54'039
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'863	13'797	12'934
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	632	4'004	4'127
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	758	3'917	4'529
Dérogations aux conditions générales d'admission	195	1'892	1'968
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'979	26'166	24'799
Naturalisation	6'402	43'868	48'573

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.07.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %
Total	1'976'342	2'012'333	1.8
UE-28/AELE	1'350'790	1'378'335	2.0
UE-17	1'229'674	1'247'902	1.5
UE-8	69'635	77'504	11.3
UE-2	17'696	19'686	11.2
Croatie	29'912	29'332	-1.9
Ressortissants d'Etats tiers	625'552	633'998	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'012'333	100.0	35'991	1.8
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	25'886	1.3	-1'433	-5.2
Autorisations de séjour	683'545	34.0	16'612	2.5
Autorisations d'établissement	1'302'902	64.7	20'812	1.6

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %
Total	58'872	55'539	-5.7
UE-28/AELE	48'542	45'740	-5.8
UE-17	35'036	32'826	-6.3
UE-8	10'482	10'096	-3.7
UE-2	2'757	2'504	-9.2
Croatie	201	258	28.4
Ressortissants d'Etats tiers	10'330	9'799	-5.1

Source : SYMIC

- En juillet 2016, la [population étrangère résidente permanente](#) était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En juillet 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.4% de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#). Les 17.6% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	12'750	10'886	-14.6	85'040	78'785	-7.4
UE-28/AELE	9'065	7'863	-13.3	61'278	55'511	-9.4
UE-17	7'421	6'311	-15.0	50'757	45'659	-10.0
UE-8	1'280	1'012	-20.9	8'441	7'265	-13.9
UE-2	279	464	66.3	1'637	2'137	30.5
Croatie	48	39	-18.8	264	274	3.8
Ressortissants Etats tiers	3'685	3'023	-18.0	23'762	23'274	-2.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	10'442	8'146	-22.0	65'829	60'693	-7.8
UE-28/AELE	8'929	6'845	-23.3	54'251	49'396	-8.9
UE-17	6'345	4'863	-23.4	39'005	35'080	-10.1
UE-8	1'911	1'530	-19.9	11'036	10'464	-5.2
UE-2	626	408	-34.8	3'950	3'525	-10.8
Croatie	39	37	-5.1	189	258	36.5
Ressortissants Etats tiers	1'513	1'301	-14.0	11'578	11'297	-2.4

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	9'445	8'274	-12.4	61'194	58'461	-4.5
UE-28/AELE	6'993	6'167	-11.8	45'402	42'471	-6.5
Ressortissants Etats tiers	2'452	2'107	-14.1	15'792	15'990	1.3

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier à juillet 2016: 6'527 (population étrangère résidente permanente) ; 2'835 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	8'359	8'498	1.7	42'005	44'746	6.5
UE-28/AELE	5'912	6'118	3.5	31'213	32'848	5.2
UE-17	5'301	5'549	4.7	27'865	29'143	4.6
UE-8	422	386	-8.5	2'366	2'722	15.0
UE-2	99	101	2.0	591	606	2.5
Croatie	39	29	-25.6	190	193	1.6
Ressortissants Etats tiers	2'447	2'380	-2.7	10'792	11'898	10.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	4'856	4'273	-12.0	39'886	36'833	-7.7
UE-28/AELE	3'648	3'166	-13.2	32'754	30'406	-7.2
UE-17	2'599	2'284	-12.1	23'713	22'168	-6.5
UE-8	737	660	-10.4	6'854	6'103	-11.0
UE-2	284	185	-34.9	2'046	1'975	-3.5
Croatie	16	17	6.3	70	69	-1.4
Ressortissants Etats tiers	1'208	1'107	-8.4	7'132	6'427	-9.9

Source : SYMIC

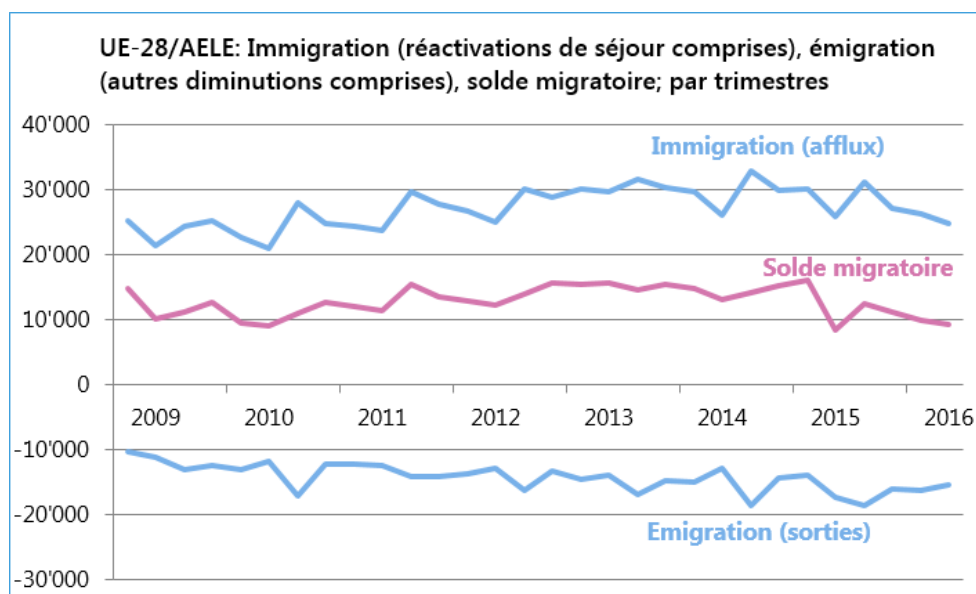
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à juillet 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-20.9%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à juillet 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-7.4%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à juin 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+6.5%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à juillet 2016 : 9'595 (population étrangère résidente permanente) ; 28'071 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	4'034	1'981	-50.9	39'168	30'971	-20.9
UE-28/AELE	2'929	1'476	-49.6	27'322	20'616	-24.5
UE-17	1'954	575	-70.6	20'748	14'969	-27.9
UE-8	816	573	-29.8	5'690	4'187	-26.4
UE-2	165	344	108.5	859	1'406	63.7
Croatie	8	1	-87.5	53	73	37.7
Ressortissants Etats tiers	1'105	505	-54.3	11'846	10'355	-12.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	2'600	1'168	-55.1	2'088	-1'376	-165.9
UE-28/AELE	2'995	1'719	-42.6	2'345	-1'034	-144.1
UE-17	2'015	1'090	-45.9	659	-2'459	-473.1
UE-8	866	604	-30.3	1'367	1'255	-8.2
UE-2	105	30	-71.4	316	207	-34.5
Croatie	15	9	-40.0	23	4	-82.6
Ressortissants Etats tiers	-395	-551	-39.5	-257	-342	-33.1

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'076	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'643	9'820	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	- 4.5
Mars	4'459	3'538	- 20.7	3'697	2'983	- 19.3	6'762	6'426	- 5.0
Avril	4'475	4'429	- 1.0	4'731	5'043	+ 6.6	7'193	7'960	+ 10.7
Mai	4'371	4'027	- 7.9	5'010	4'497	- 10.2	7'529	7'378	- 2.0
Juin	4'635	4'162	- 10.2	5'395	5'172	- 4.1	9'345	8'893	- 4.8
Juillet	4'464	3'872	- 13.3	4'840	3'685	- 23.9	9'340	7'527	-19.4
Total	54'862	50'581	- 7.8	52'381	48'861	- 6.7	96'552	92'492	-4.2

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	-3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Mars	1'081	605	- 44.0	1'576	1'313	- 16.7	1'767	1'699	- 3.8
Avril	879	740	- 15.8	1'615	1'747	+ 8.2	1'893	2'069	+ 9.3
Mai	764	711	- 6.9	1'685	1'855	+ 10.1	1'929	2'166	12.3
Juin	918	764	- 16.8	2'112	1'933	- 8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	- 30.4	1'795	1'431	- 20.3	2'395	1'863	-22.2
Total	12'163	8'677	- 28.7	17'840	17'162	- 3.8	21'806	21'575	-1.1

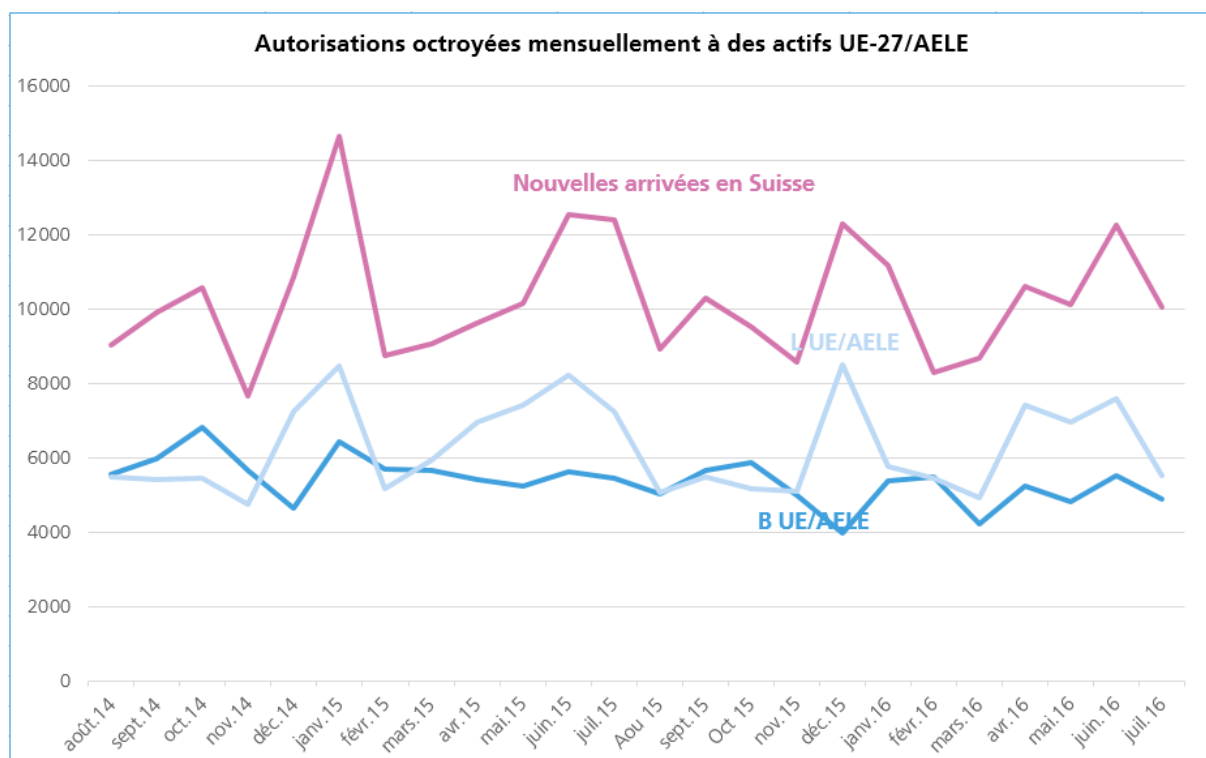
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Août	78	62	-20.5	619	483	-22.0	535	475	-11.2
Septembre	92	91	-1.1	582	592	1.7	650	586	-9.8
Octobre	106	68	-35.8	698	636	-8.9	717	522	-27.2
Novembre	84	93	10.7	542	631	16.4	405	449	10.9
Décembre	103	78	-24.3	561	570	1.6	487	451	-7.4
Janvier	112	79	-29.5	558	496	-11.1	522	382	-26.8
Février	82	121	47.6	614	724	17.9	458	468	2.2
Mars	99	78	-21.2	666	616	-7.5	533	550	3.2
Avril	70	63	-10.0	611	628	2.8	523	569	8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Total	1'031	1'751	+69.8	7'455	6'856	-8.0	6'798	6'610	-2.8

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 15 autorisations de séjour B et 38 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	306'245
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	306'245
Mars	5'333	4'301	4'892	295'268	306'245
Avril	5'483	5'223	4'980	298'280	308'175
Mai	4'484	4'111	4'122	298'280	308'175
Juin	4'789	5'159	4'641	298'280	308'175
Juli	5'517	4'687	3'963	300'571	--
Août	4'503	4'264		300'571	
Septembre	5'228	4'757		300'571	
Octobre	5'785	4'981		304'117	
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	994 440	952 433	- 42 007	- 4.2
Travailleurs	747 924	742 634	- 5 290	- 0.7
Indépendants	80 623	73 154	- 7 469	- 9.3
Travailleurs détachés	165 893	136 645	- 29 248	- 17.6

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	64 022	63 442	- 580	- 0.9
Travailleurs	37 775	38 692	917	2.4
Indépendants	7 448	7 068	- 380	- 5.1
Travailleurs détachés	18 799	17 682	- 1 117	- 5.9

Annonces par secteurs économiques

Total général	64 022	63 442	- 580	- 0.9
Agriculture	6 126	6 833	707	11.5
Industrie et artisanat	24 230	22 322	- 1 908	- 7.9
Services	33 666	34 287	621	1.8

Source : SYMIC

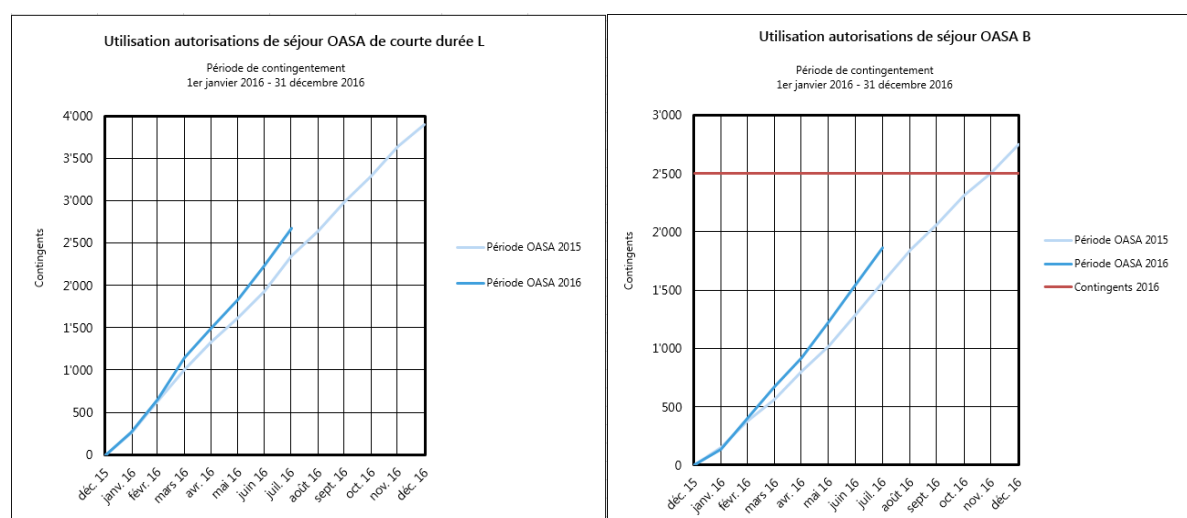
- Le nombre de personnes actives **nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE** a diminué d'août 2015 à juillet 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 4.2% (- 4'060 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes **nouvellement arrivées en Suisse** a diminué de - 1.1% pendant cette période (- 231 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'UE-2. D'août 2015 à juillet 2016, une diminution des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (- 2.8%, - 188 personnes).
- Les **autorisations frontalières octroyées** ont diminué de - 15.4% en juin 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En juillet 2016, 24'750 **prestataires de service** ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de - 5.7% (- 1'497 annonces).
- Les **prises d'emploi de courte durée** auprès d'un employeur suisse ont augmenté en juillet 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 2.4%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007	1'145	566	676
Avril	1'334	1'492	808	923
Mai	1'618	1'837	1'026	1'229
Juin	1'926	2'229	1'290	1'542
Juillet	2'350	2'669	1'567	1'860
Août	2'646		1'844	
Septembre	2'985		2'066	
Octobre	3'295		2'313	
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

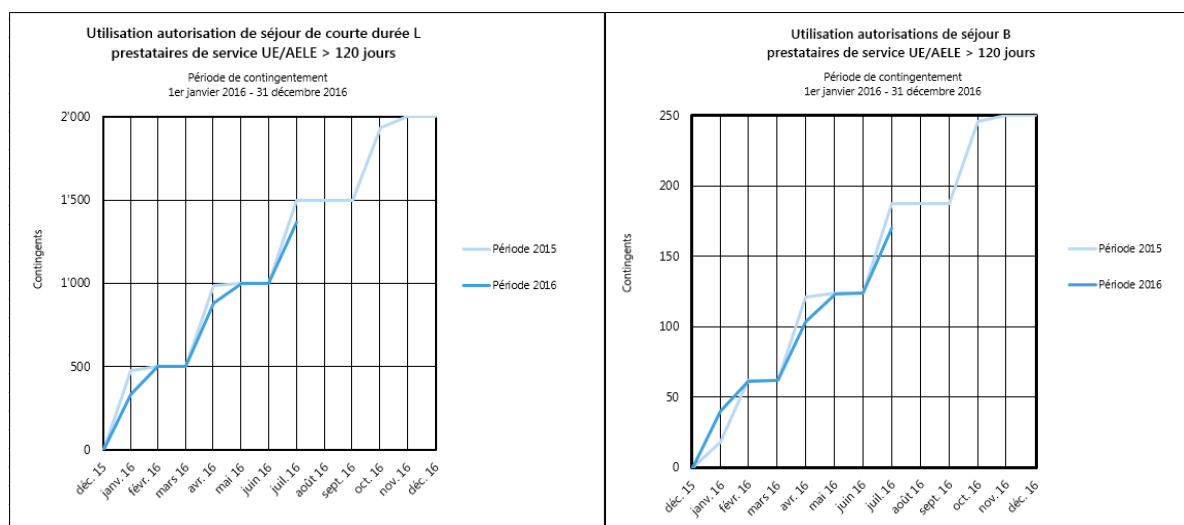


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin juillet 2016, à 67% des autorisations de séjour de courte durée L et 74% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500	500	62	62
Avril	986	880	121	103
Mai	1'000	1'000	124	123
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'500	1'370	187	170
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'934		246	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin juillet 2016, à 69% des autorisations de séjour de courte durée L et à 68% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'808	5'103	-12.1	40'543	37'052	-8.6
Agriculture	138	104	-24.6	1'399	1'174	-16.1
Industrie et artisanat	1'077	936	-13.1	7'834	6'898	-11.9
Services	4'593	4'063	-11.5	31'310	28'980	-7.4
UE-17	4'677	4'026	-13.9	33'159	30'126	-9.1
Agriculture	55	47	-14.5	560	508	-9.3
Industrie et artisanat	874	757	-13.4	6'475	5'622	-13.2
Services	3'748	3'222	-14.0	26'124	23'996	-8.1
UE-8	956	715	-25.2	6'355	5'361	-15.6
Agriculture	67	40	-40.3	703	524	-25.5
Industrie et artisanat	188	115	-38.8	1'254	1'013	-19.2
Services	701	560	-20.1	4'398	3'824	-13.1
UE-2	143	328	129.4	878	1'408	60.4
Agriculture	16	16	0.0	135	140	3.7
Industrie et artisanat	12	59	391.7	83	235	183.1
Services	115	253	120.0	660	1'033	56.5
Croatie	11	12	9.1	70	61	-12.9
Agriculture	0	1	--	0	1	--
Industrie et artisanat	2	0	-100.0	15	10	-33.3
Services	9	11	22.2	55	50	-9.1

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à juillet 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a également diminué dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	8'408	6'423	-23.6	49'761	44'901	-9.8
Agriculture	769	613	-20.3	6'063	5'999	-1.1
Industrie et artisanat	1'197	767	-35.9	7'988	6'925	-13.3
Services	6'442	5'043	-21.7	35'710	31'977	-10.5
UE-17	5'962	4'562	-23.5	35'465	31'514	-11.1
Agriculture	263	220	-16.3	1'902	1'887	-0.8
Industrie et artisanat	934	622	-33.4	6'714	5'998	-10.7
Services	4'765	3'720	-21.9	26'849	23'629	-12.0
UE-8	1'812	1'448	-20.1	10'407	9'869	-5.2
Agriculture	376	322	-14.4	3'328	3'359	0.9
Industrie et artisanat	197	112	-43.1	955	667	-30.2
Services	1'239	1'014	-18.2	6'124	5'843	-4.6
UE-2	589	372	-36.8	3'680	3'238	-12.0
Agriculture	130	71	-45.4	832	753	-9.5
Industrie et artisanat	40	24	-40.0	226	146	-35.4
Services	419	277	-33.9	2'622	2'339	-10.8
Croatie	38	34	-10.5	173	241	39.3
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	26	9	-65.4	90	110	22.2
Services	12	25	108.3	83	131	57.8

Source : SYMIC

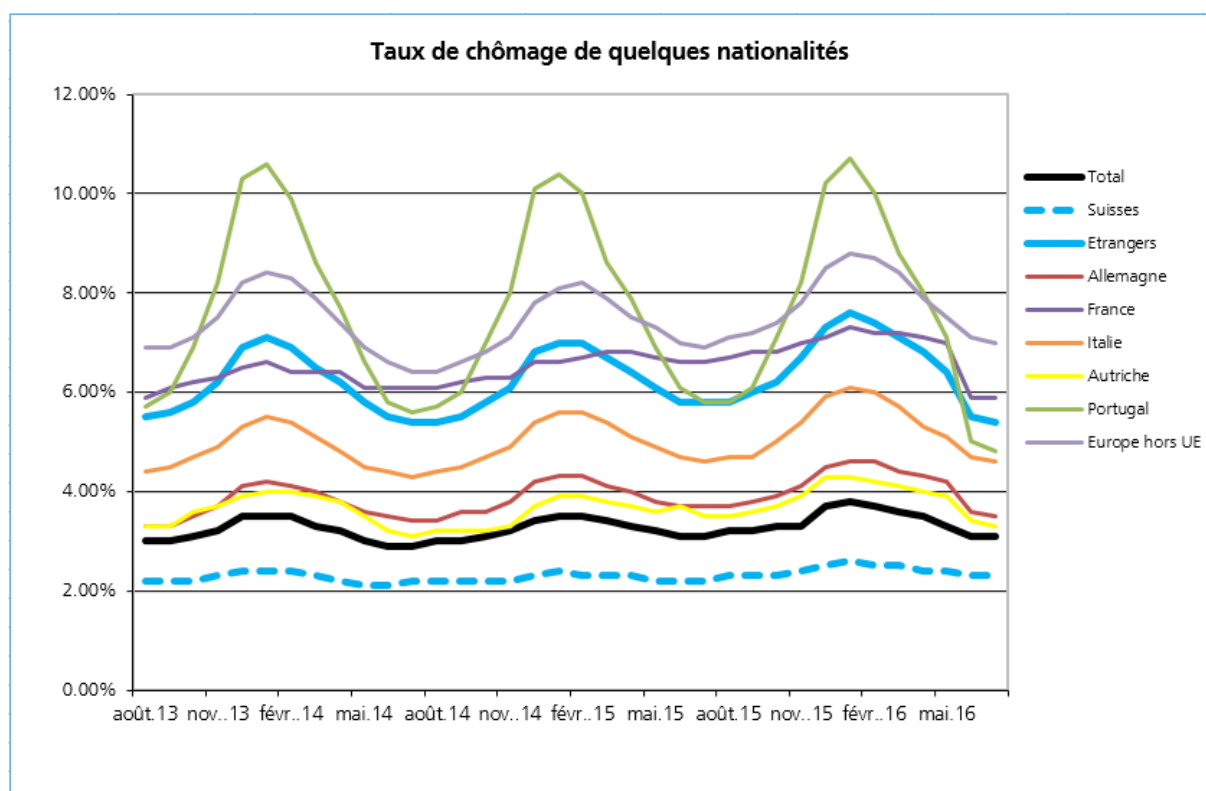
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en juillet 2016

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'852
Restauration et hébergement	2'681
Agriculture	628
Santé et service vétérinaire	511
Services personnels	403

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Juillet 2015	Juillet 2016
Total	3.1%	3.1%
Etrangers	5.8%	5.4%
Suisses	2.2%	2.3%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	5	8	60.0	41	48	17.1
Par suite de violence conjugale	0	2		3	9	200.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	6		38	39	2.6
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	261	187	-28.4	1'851	1'920	3.7
Sans papiers <i>a)</i>	34	14		192	262	36.5
Parent étranger d'un enfant suisse	9	17		70	73	4.3
Intérêts publics majeurs	4	4		25	29	16.0
Conversion de permis F ⁴ en permis B <i>b)</i>	141	95		1'058	1'120	5.9
Conversion de permis N ⁵ en permis B <i>c)</i>	16	8		75	77	2.7
Autres exceptions ⁶	57	49		431	359	-16.7
Total	266	195	-26.7	1'892	1'968	4.0

Source : SYMIC

⁴ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁵ Permis N = requérants d'asile.

⁶ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁷ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à juillet 2016
Somalie	156
Afghanistan	139
Kosovo	127
Irak	106
Sri Lanka	87
Chine (rép. pop.)	78
Bolivie	71
Syrie	58
Erythrée	56
Serbie	52
Autres	529
Total	1'459

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'621	3'979	-13.9	26'166	24'799	-5.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	834	715	-14.3	5'076	5'279	4.0
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'787	3'264	-13.8	21'090	19'520	-7.4

Source : SYMIC

⁷ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'621	3'979	-13.9	26'166	24'799	-5.2
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'640	2'277	-13.8	14'498	12'883	-11.1
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'981	1'702	-14.1	11'668	11'916	2.1

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à juillet 2016
Italie	2'491
Allemagne	2'122
Portugal	1'960
France	1'472
Kosovo	1'290
Espagne	919
Macédoine, ex-Rép youg.	860
Etats-unis d'Amérique	806
Inde	746
Brésil	735
Autres	11'398
Total	24'799

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Naturalisations	4'135	3'068	-25.8	19'336	22'355	15.6
ordinaires	3'185	2'402	-24.6	14'206	16'916	19.1
facilitées et réintégrations	950	666	-29.9	5'130	5'439	6.0

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %
Portugal	202	361	78.71
Allemagne	656	355	-45.88
Italie	519	307	-40.85
France	130	231	77.69
Kosovo	436	197	-54.82
Espagne	116	137	18.10
Turquie	254	132	-48.03
Macédoine, ex-Rép youg.	144	127	-11.81
Serbie	214	98	-54.21
Sri Lanka	106	82	-22.64

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2015	Juillet 2016	Différence en %	Janvier à juillet 2015	Janvier à juillet 2016	Différence en %
Total	7'297	6'402	-12.3	43'868	48'573	10.7
octroyées de manière anticipée ⁸	200	276	38.0	1'463	1'756	20.0

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à juillet 2016
Russie	182
Inde	155
Pologne	144
Hongrie	124
Roumanie	112

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 48'573 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à juillet 2016, dont 1'756 (3.6%) de manière anticipée.

⁸ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).